



conseil d'administration et assemblée générale

12 juin 2013

ADDITIF AU PROGRAMME PARTENARIAL 2013

Approuvé par le Conseil d'administration du 12 juin 2013

Etudes inscrites sous réserve de conventions et de financements complémentaires sur chacun des sujets.

VOLET 3. ETUDES SPECIFIQUES LIEES A DES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES OU MENEES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS

Petite enfance : scoring des 80 quartiers parisiens sous l'angle des besoins en équipement de la petite enfance et analyse des non-recours aux assistantes maternelles (CAF).

Quartiers prioritaires : contribution à la préparation du futur contrat et poursuite des enquêtes auprès des habitants des quartiers en difficultés » (DPVI Ville de Paris).

Etudes d'opportunités de valorisation paysagère et d'optimisations foncières du patrimoine de Paris Habitat en lien avec les projets de la Ville de Paris, s'intégrant dans une approche urbaine d'échelle métropolitaine des opportunités détectées, et intégrant une analyse sociologique locale (Paris Habitat)

Etude des mutations sociales liées à la mobilité résidentielle et aux éventuels rapprochements domicile-travail et étude sur la place du logement intermédiaire dans le Val-de-Marne, permettant de donner des indications sur une stratégie foncière visant à le favoriser (Conseil général du Val de Marne).

Etudes urbaines des axes ex RN2 et RD 115 : en synergie avec l'étude de la trame viaire, l'étude sur l'ex RN2 engagée en 2012 se poursuivra notamment en précisant les enjeux autour des futures gares du Grand Paris. L'étude sur la RD 115 sera engagée en 2013 et se déroulera sur deux ans (Conseil général de la Seine-Saint-Denis).

Poursuite de l'expertise engagée en 2012 sur le contenu des travaux menés par le groupement de maîtrise d'œuvre en charge de l'étude de réaménagement de l'autoroute A4 et assistance pour les études pré-opérationnelles sur l'ex RN34 (Actep).

Intégration des activités et services urbains en milieu urbain dense sur le territoire de l'EPA-ORSA (EPA-ORSA).

Charte du paysage et de l'aménagement du canal de l'Ourcq : pour mettre en cohérence les différentes démarches engagées et aller plus loin dans le processus de coopération, la Ville de Paris et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble s'engagent à élaborer ensemble, en relation avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et les communes traversées par le canal de l'Ourcq à grand gabarit, une charte du paysage et de l'aménagement du canal de l'Ourcq. Avec l'assistance de l'Apur, il s'agira, en s'appuyant sur les travaux déjà menés par chacune des collectivités, de définir une stratégie commune d'aménagement et de gestion du canal de l'Ourcq pour lui assurer qualité et cohérence paysagères (Ville de Paris et Est Ensemble).

Accompagnement de la construction métropolitaine complétée de la mise en place d'un Observatoire des quartiers des gares du métro Grand Paris : l'APUR accompagnera la SGP dans la préfiguration d'un observatoire des quartiers des gares du futur métro. Le partenariat portera notamment sur la fabrication d'un socle commun de données, la définition des indicateurs d'évolution (caractéristiques sociétales, physiques et environnementales des quartiers) et la méthode d'animation et de suivi. En 2013, la préfiguration de l'observatoire sera réalisée sur 6 gares réparties dans les 3 départements de petite couronne avec des situations urbaines différentes. Ce travail sera réalisé en lien avec la DRIEA (SGP).

Accompagnement de la communauté d'agglomération Est Ensemble dans l'élaboration de ses dynamiques territoriales : dans la synergie des travaux menés par l'APUR sur la base de donnée projets du cœur de l'agglomération, les abords du canal de l'Ourcq et d'autres inscrits au programme partenarial, Est Ensemble souhaite que l'APUR accompagne ses services dans l'élaboration de la synthèse prospective des dynamiques engagées sur son territoire (Est Ensemble).